

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf le seize décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'André ROCCHI, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2019

Étaient présents : ROCCHI André, PAOLI Christian, FRATICELLI Jean-Jacques ; SANTONI Marie-Josée ; GUIDICELLI Sébastien ; ANDREANI Agnulina ; SANTONI Louis ; SUSINI Vincent ; ELEGANTINI Murielle ; OTTOMANI Jean-François ; PAOLI Franck ; BARBONI Toussaint ; MURGIA Sandrine ; COLOMBANI Victoria ; MICAELLI Marie-Luce ; FRANCISCI Lisa ; ANGELI Filippu Antone ; PAOLI Roxane ; SALDANA Esteban ; VILLARD-ANGELI Dominique ; ROSSINI Jean.

Était absent : FILIPPINI Marie-Laure ; ACHILLI Nadine ; GAMBOTTI Marie-Pierre ; PIERI Pierre-Louis ; CASAMATTA-ANDREANI Bernadette ; FRANCOVICH Stéphane ;

Était représenté :

ACHILLI Nadine a donné pouvoir à FRATICELLI Jean-Jacques ;
FILIPPINI Marie-Laure a donné pouvoir à ANDREANI Agnulina ;
PIERI Pierre-Louis a donné pouvoir à ROCCHI André ;
GAMBOTTI Marie-pierre a donné pouvoir à SUSINI Vincent.

Vu l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination du secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal désigne Monsieur SANTONI Louis secrétaire de séance et assistée de Madame Emilie MUSETTI auxiliaire administrative.

DEL161219-03

OBJET : Subvention exceptionnelle Lycée Fred Scaroni

- Vu la demande d'aide financière de Madame PATRONI Laetizia, Professeur d'Education Physique et Sportive du Lycée Professionnel Fred Scaroni.

En effet le lycée organise depuis dix années un stage de ski pour des élèves parfois en échec scolaire, en milieu social défavorisé ou en difficulté familiale. Ce voyage leur permet de découvrir de réaliser et d'expérimenter de nouvelles choses.

Un enfant de la commune y participe.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'attribuer une subvention de 100 €.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Nombre de conseillers	
En exercice :	27
Présents :	21
Votants :	25
Absents :	06
dont représentés :	4

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer une subvention de 100 €.
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ces attributions.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2019 ;

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire

